



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 Gretz-Armainvilliers

DECISION N°002022_00069

Arrondissement de TORCY

Téléphone 01 64 42 83 00
E-mail : contact@mairie-gretz.fr

Objet : Cession des véhicules 206 sw 462DBH77, Kangoo 614DKQ77 et Kangoo 792CAK77

Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'état de vétusté des véhicules :

- Peugeot 206 sw 462DBH77 immatriculé pour la première fois le 23/05/2003 et présentant actuellement 149446 km.
- Renault Kangoo 614DKQ77 immatriculé pour la première fois le 09/07/2004 et présentant actuellement 101630 km.
- Renault Kangoo 792CAK77 immatriculé pour la première fois le 10/09/1999 et présentant actuellement 179278 km.

Considérant que la valeur comptable nette des trois véhicules est de 0 euro.

DECIDE :

Article 1 : De céder à titre gracieux en vue de sa destruction, les véhicules 206 sw 462DBH77, Kangoo 614DKQ77 et Kangoo 792CAK77 à la société RAPHAEL FALLONE située au 277, voie Saunia Delaunay à Champigny-Sur-Marne 94500.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 22 décembre 2022
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA-ROBIN

